PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Affracourt



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:819

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Bande de recul le long des axes à grande circulation

Prescriptions surfaciques

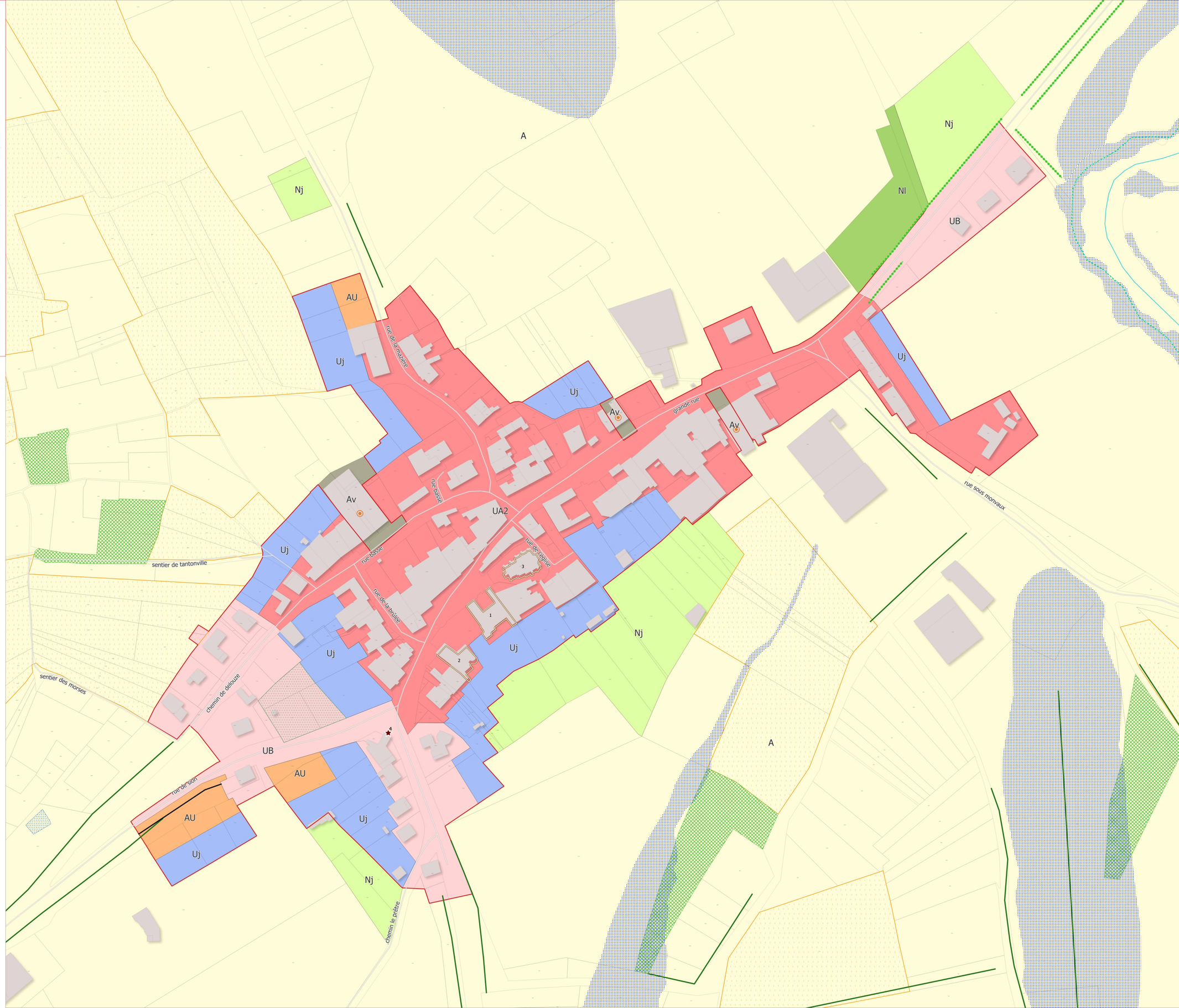
- Boisement des espaces agricoles
- Coeur ilot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)



N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Autrey



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:1246

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UD - Zone châteaux, grandes demeures et villas
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 30 60 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Bainville-aux-Miroirs



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:1150

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Règles architecturales particulières

Prescriptions surfaciques

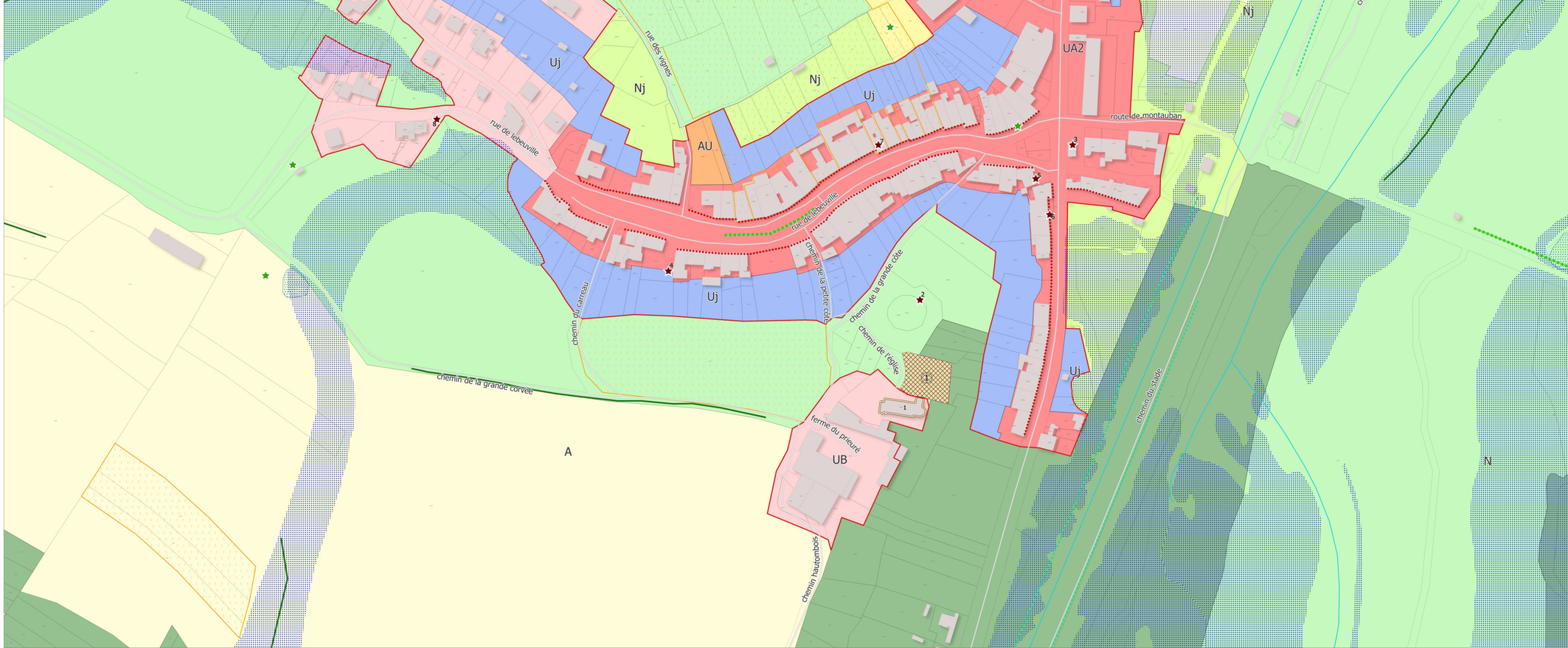
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Extension du cimetière	Bainville-aux-Miroirs	1	1011



N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer – Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Benney



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:1546

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Coeur îlot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Pâquis
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des constructions principales
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 30 60 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Bouzanville

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:621

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Haie
- Façade à rénover ou à valoriser

Prescriptions surfaciques

- Coeur îlot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 10 20 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Bralleville



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:902

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Coeur îlot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lermitayer – Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Ceintrey



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:1 395

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Façade à conserver

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Coeur îlot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Création d'un parking	Voinémont	60	200

N

0 30 60 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Ceintrey



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:1 015

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Ripisylve
- Façade à conserver

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Réalisation d'une aire de stationnement rue de l'Orme	Voinémont	58	301
Création d'un poste électrique	Voinémont	59	115

N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

A
N
Uj
UB
Nl
UE
AUE
route d'autrey
rue de pulligny
rue des marx
rue de ganey
rue de la gare
route de tantonville
faubourg de la gare
rue du haut de l'enfer
ancien chemin de bonney
rue du haut de bâtonval
route de vézelise
chemin de clérey
rue sur l'eau
3
8
7
9
10
21
58
59

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Chaouilley

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:901

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Clérey-sur-Brenon

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:482

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Haie
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Elargissement de voirie	Clérey-sur-Brenon	4	372
Elargissement de voirie	Clérey-sur-Brenon	5	451
Elargissement de voirie	Clérey-sur-Brenon	6	427
Elargissement de voirie	Clérey-sur-Brenon	7	120
Elargissement de voirie	Clérey-sur-Brenon	8	205

N

0 10 20 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Crantenoy

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:1 008

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UC - Zone d'habitat collectif
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Mur à protéger au titre du patrimoine

Prescriptions surfaciques

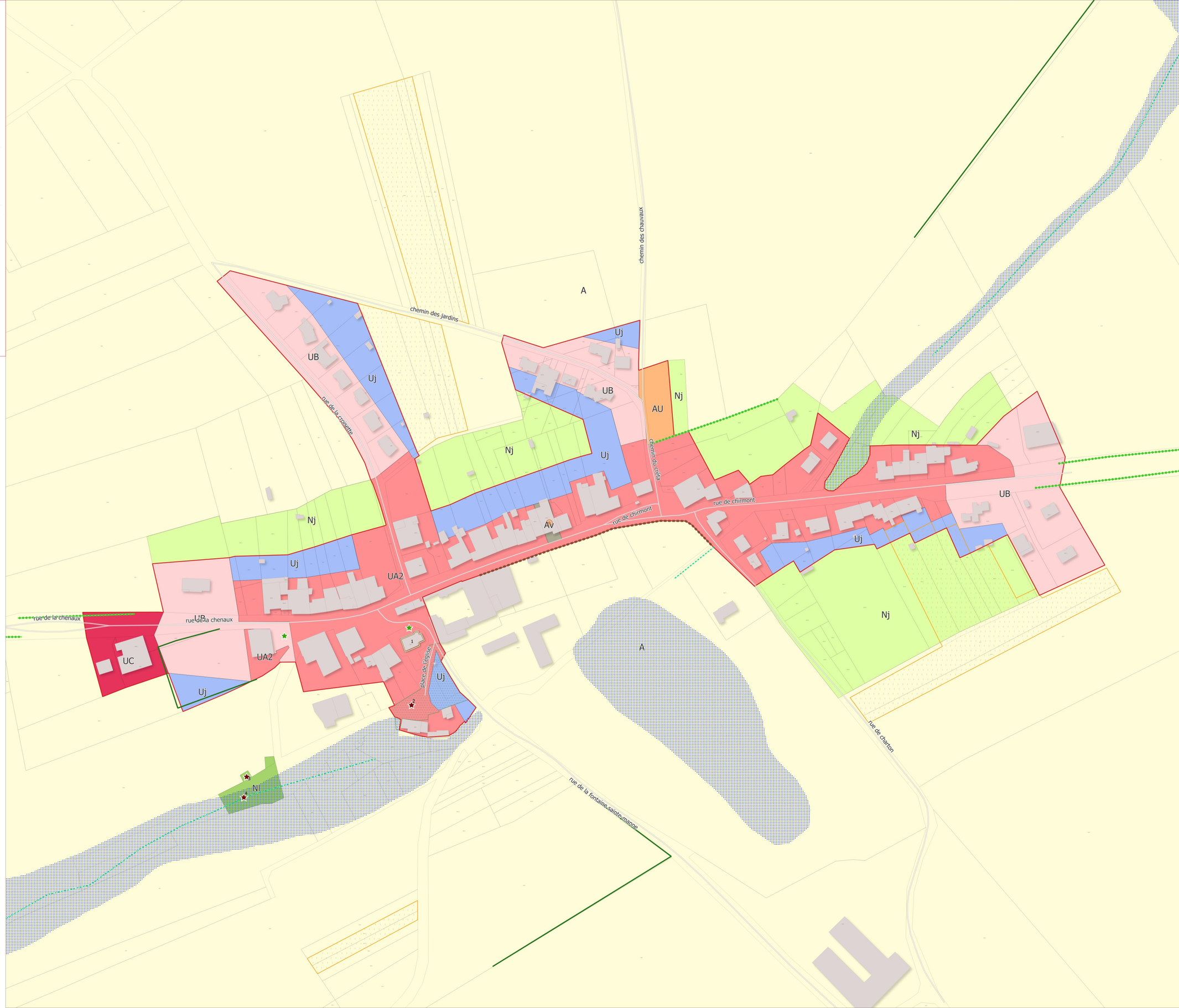
- Coeur îlot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)



N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Diarville

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:1924

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Façade à conserver
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des constructions principales
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Réalisation d'un bouclage viaire	Diarville	9	272

N

0 40 80 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Dommarie-Eulmont

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:451

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Façade à conserver

Prescriptions surfaciques

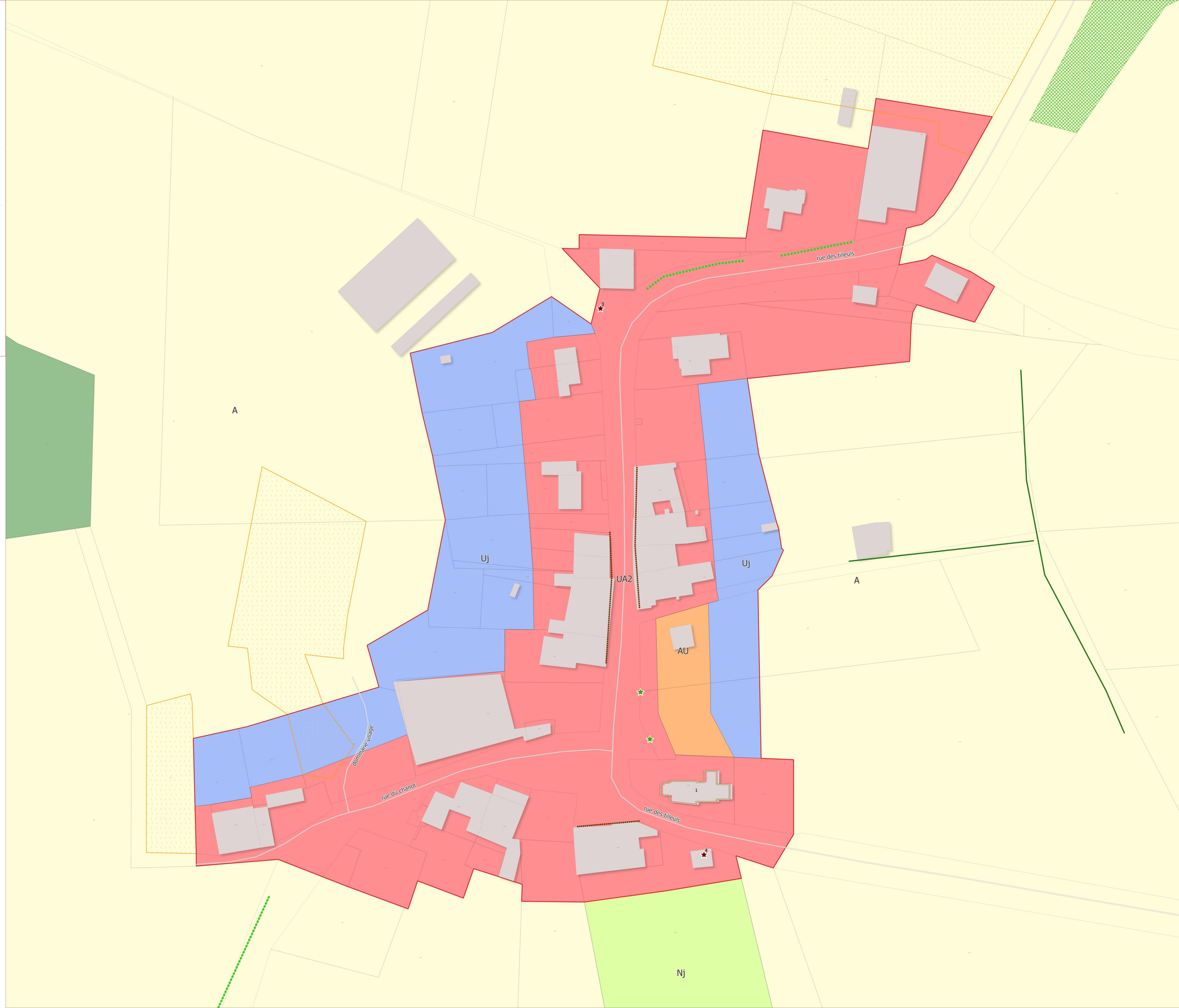
- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Verger

Eléments de cadrage

- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)



N

0 10 20 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Dommarie-Eulmont

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:618

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Nf - Secteur forestier
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 10 20 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer – Le 06-02-2026

Uj
UA2
AU
UB
Uj
rue des lilas
rue des lilas
la côte d'eulmont
A
rue du breuil
Uj
UA2
rue de la chalade
chemin du bois

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Étreval



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:352

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village

Prescriptions ponctuelles

- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 8 16 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

N
Nj
UA2
A
route de velle
grande rue
rue de labeuf
rue du château
rue de l'église
1
2
3
4

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Forcelles-Saint-Gorgon

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:1 250

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Mur à protéger au titre du patrimoine
- Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Création d'emplacements de stationnement	Forcelles-Saint-Gorgon	10	3762

N

0 30 60 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Forcelles-sous-Gugney

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:955

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

N

0 20 40 m

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Fraisnes-en-Saintois

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:856

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Gerbécourt-et-Haplemont

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:1 511

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Aménagement paysager destiné à valoriser les abords de l'église	Gerbécourt-et-Haplemont	11	1498

N

0 30 60 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Germonville

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:936

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

rue de la vau
la vau
chemin des chaufours
chemin de la creuse
grande rue
sentier de la cheneau
rue de l'église
rue haute
rue dame marie
chemin des mirabelliers
chemin du cimetière
chemin de la cheneau
UB
UA2
AU
Uj
Nj
A

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Goviller



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:1 420

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Mur à protéger au titre du patrimoine

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 30 60 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lermétayer - Le 06-02-2026

chemin-du-mont-blanen
ruelle du boulot
rue saint-joseph
rue du cobarail
le pas d'ochey
sur le paquis
chemin de dolcourt
rue du ruisseau
rue des trois maisons
rue de l'église
rue de l'abbé jean harmand
grande rue
rue d'herbinchamp
rue de bethleem
rue desgrouaux
rue de sion
le petit rateuil

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Gripport

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:1346

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Règles architecturales particulières
- Marge de recul

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Secteur risque inondation
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 30 60 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Gugney



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:518

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Ap - Secteur de qualité paysagère en zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Ripisylve
- Façade à conserver

Prescriptions surfaciques

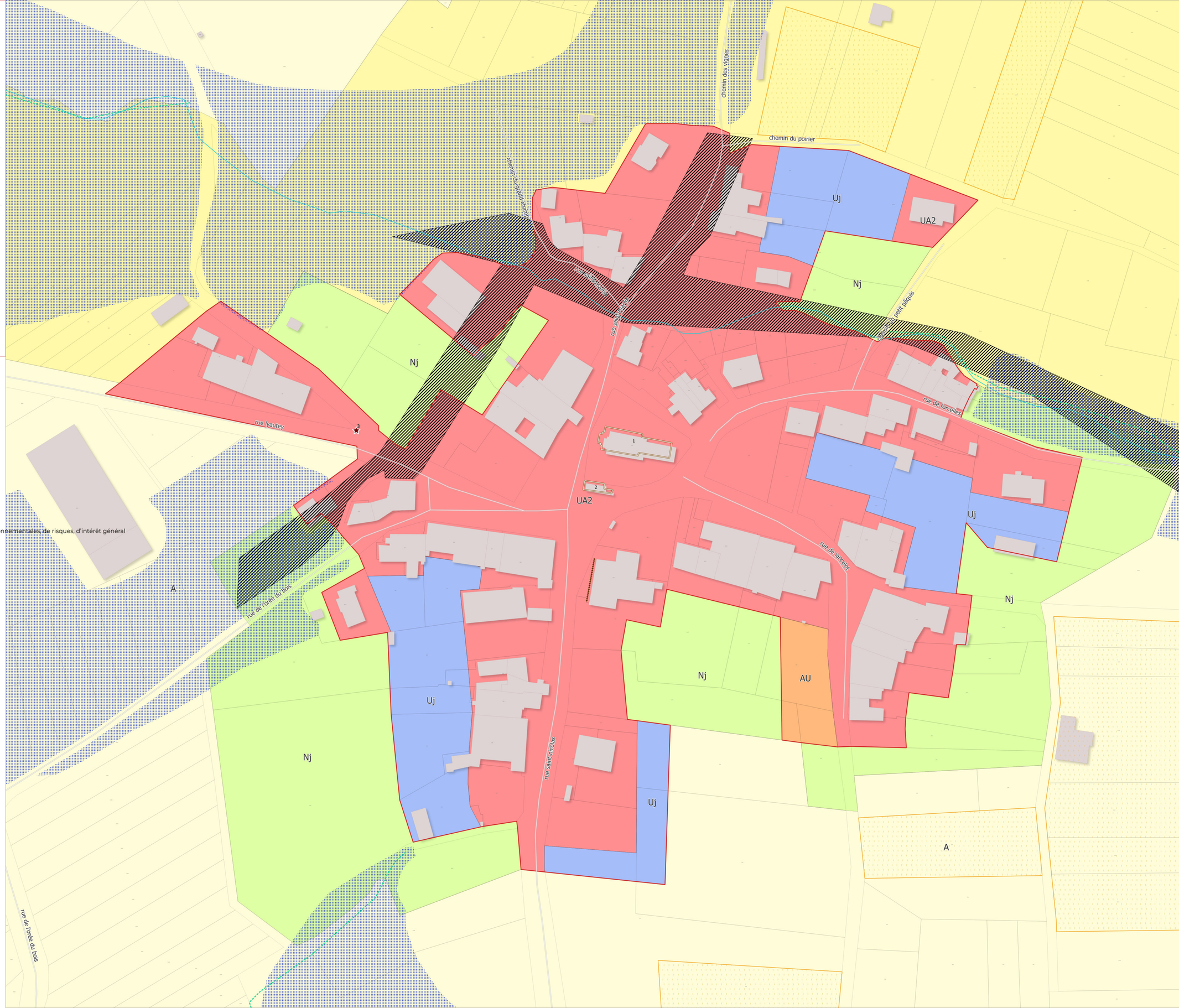
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)



N

0 10 20 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C:\emf\layer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Hammeville

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:1104

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

chemin des prés
rue sainte-libaire
rue de la justice
rue du pré des saulles
rue haut martin
chemin de la vigne
rue la louvière rte d'houdrevi
chemin de villers
rue de verdelise

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Haroué



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:1 282

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UD - Zone châteaux, grandes demeures et villas
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

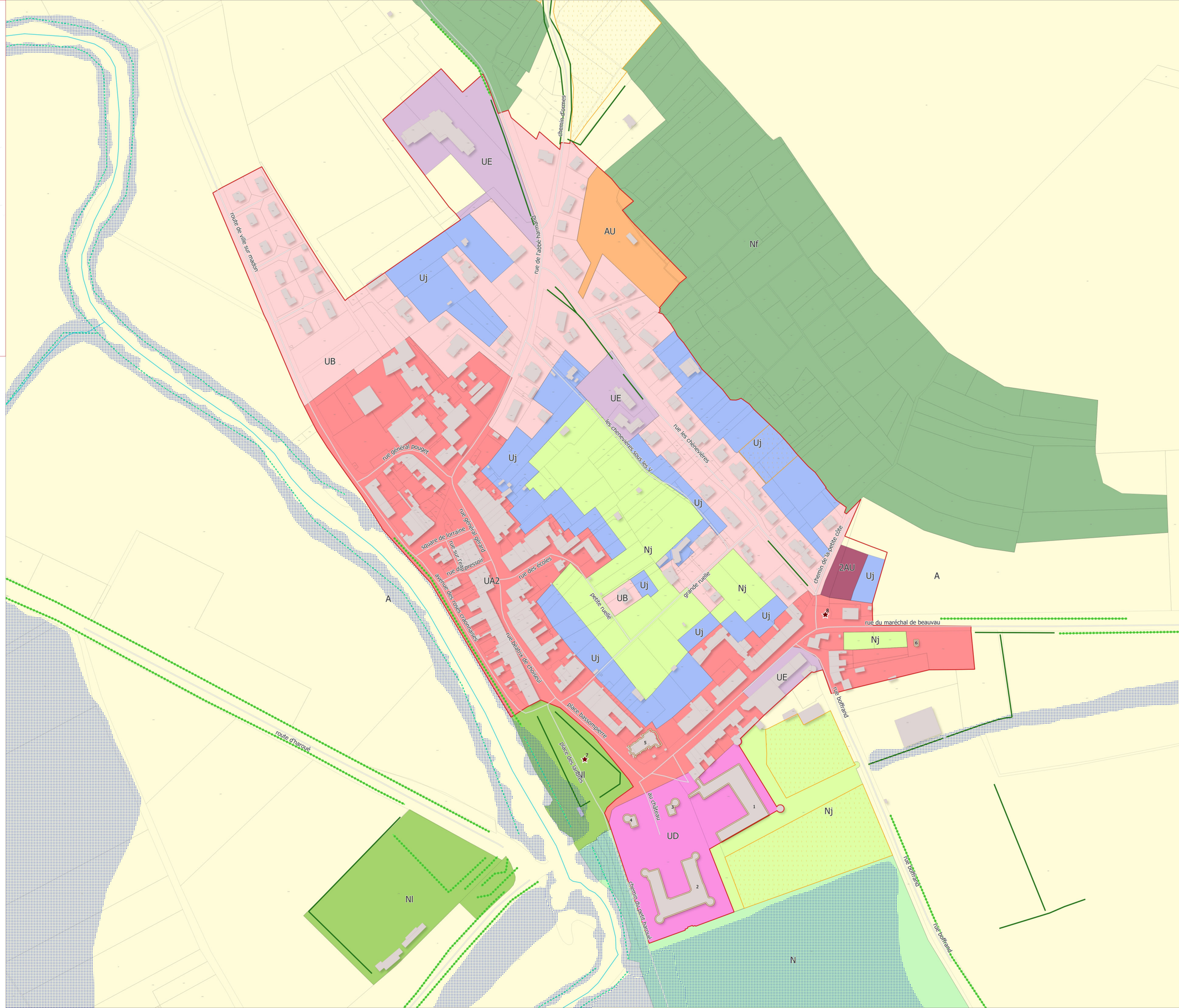
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)



N

0 30 60 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lermitayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Houdelmont

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:947

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nc - Secteur de carrières
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Règles architecturales particulières
- Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques

Prescriptions surfaciques

- Boisement des espaces agricoles
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Emplacement réservé
- OAP
- Verger
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone inconstructible
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)
Extension du cimetière	Houdelmont	12	1471
Elargissement du chemin du Devoir, aménagement des abords du cimetière	Houdelmont	13	279
Création d'une voie de désenclavement	Houdelmont	14	1962
Création d'une voie de désenclavement	Houdelmont	15	439
Création d'une liaison piétonne entre la zone 2AU et le centre ancien	Houdelmont	16	194
Elargissement du sentier dit "sous voie"	Houdelmont	17	63
Elargissement de la route allant à Autrey sur Madon pour aménagement du secteur	Houdelmont	18	282
Création d'une voie de désenclavement	Houdelmont	19	2946

N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – CLemétayer - Le 06-02-2026

chemin de la cuirelle
chemin de lacaux
route de parey saint-césaire
chemin des rouges vignes
rue des ansanges
rue de la tougeotte
chemin du devoir
rue de la fontaine
rue du creuil
route de nancy
rue du lavoir
rue de l'église
au sentier de parey
grandenne
route de pierreville
route d'autrey
impasse de la bouchée
route d'houdreville

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Houdreville



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:1 484

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- N - Zone naturelle
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Mur à protéger au titre du patrimoine
- Façade à conserver

Prescriptions surfaciques

- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

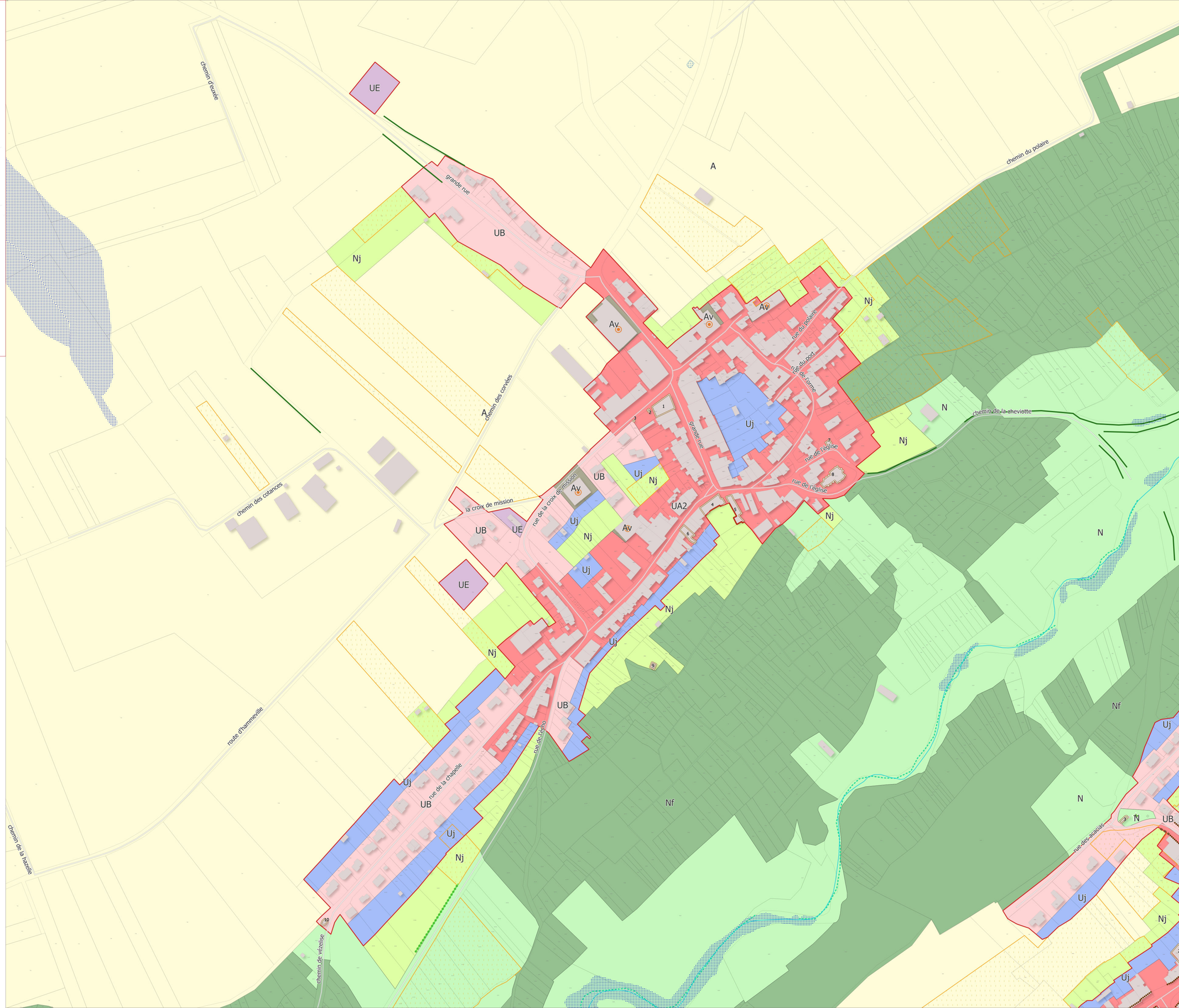
Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)



0 30 60 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026



PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Housséville

PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026





1:1 094

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)

N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Jevoncourt



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:602

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village
- UB - Zone d'habitat individuel
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Mur à protéger au titre du patrimoine
- Façade à conserver

Prescriptions surfaciques

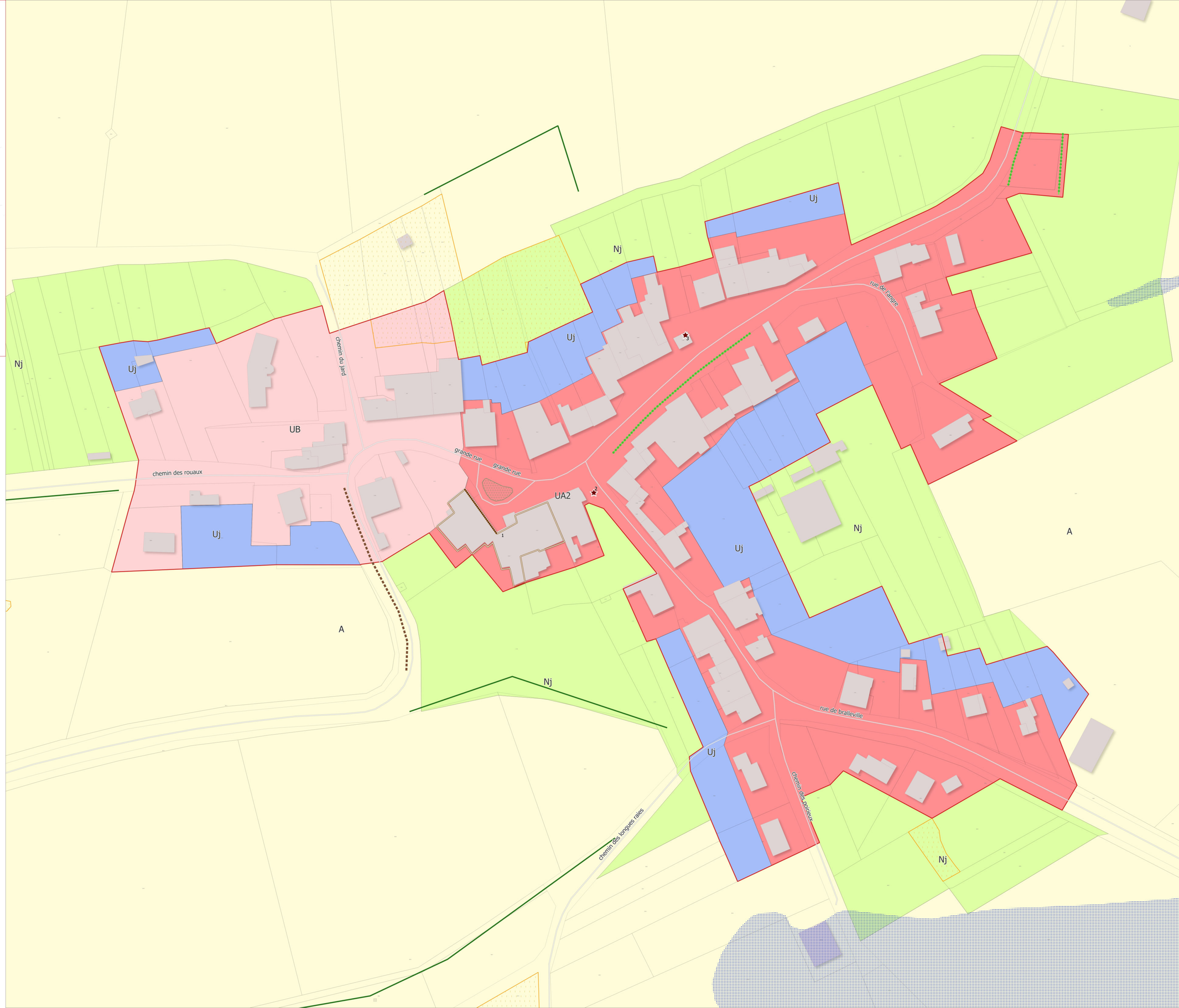
- Coeur ilot
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)



N

0 10 20 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Lalœuf



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:1361

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Av - Secteur agricole en milieu urbain
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- Nl - Secteur de loisirs
- UA2 - Secteur de centre village
- UE - Zone d'activités, d'équipements, de services et grands commerces
- Uj - Secteur urbain mixte en fond de jardins

Prescriptions ponctuelles

- Arbre remarquable
- Elément bâti protégé

Prescriptions linéaires

- Alignement d'arbres
- Haie
- Ripisylve
- Mur à protéger au titre du patrimoine

Prescriptions surfaciques

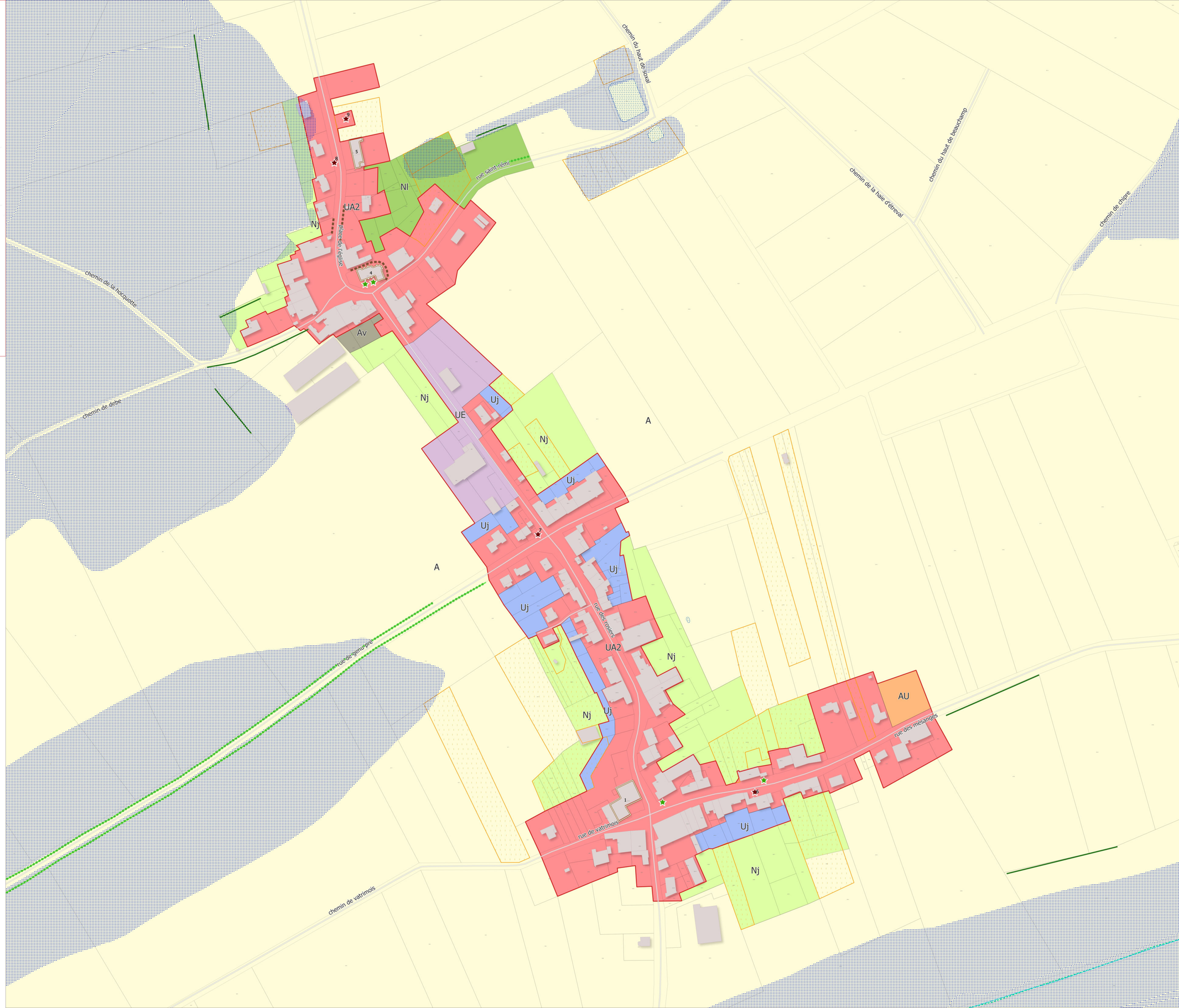
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- Mare
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Cours d'eau
- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)



N

0 30 60 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – C.Lemétayer - Le 06-02-2026

PLUi
PAYS DU SAINTOIS
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Plan local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes du Pays du Saintois

Commune - Lalœuf



PLUi arrêté le 28 novembre 2024
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:885

Version du 06-02-2026

CITADIA

Zonage

- A - Zone agricole
- AU - Zone à urbaniser
- Nf - Secteur forestier
- Nj - Secteur de jardins en coeur de bourg
- UA2 - Secteur de centre village

Prescriptions linéaires

- Haie
- Ripisylve

Prescriptions surfaciques

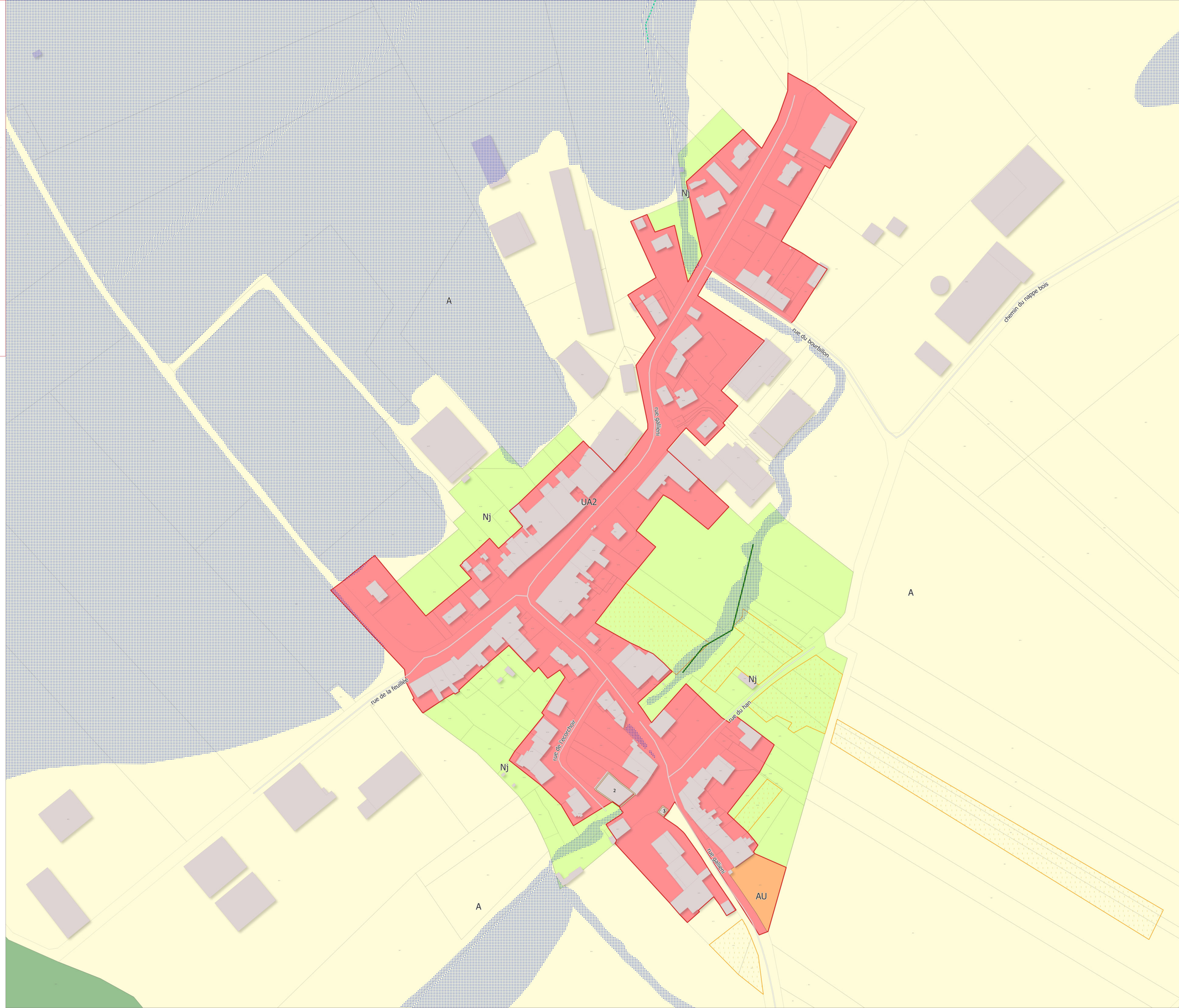
- Élément de patrimoine bâti à préserver
- OAP
- Verger
- Zone humide

Eléments de cadrage

- Bâtiment
- Parcelle

Emplacements réservés

Nature	Bénéficiaire	N°	Surface (m²)



N

0 20 40 m

Sources : Etalab décembre 2025 ; Réalisation : Citadia Conseil – CLemétayer - Le 06-02-2026